

Enseignement

Des élèves parlent en direct avec un condamné à mort

Des gymnasiens de Nyon ont pu échanger avec Kenneth Reams, enfermé depuis 26 ans en Arkansas.

Lise Bourgeois

Rencontrer un homme à l'histoire tragique mais au destin éclatant ne se vit pas tous les jours. C'est pourtant l'expérience qu'ont faite 80 élèves du Gymnase de Nyon le mois dernier. Un peu comme un cadeau d'adieu, deux professeurs, Dominique-Alain Jan (droit) et Loïc Clavadetscher (histoire), ont monté un événement à distance pour les élèves de fin de 3^e année, dont ils se souviendront longtemps. Par l'entremise de la réalisatrice Anne-Frédérique Widmann (*lire l'encadré*), qui lui a consacré un film, ils ont pu converser avec Kenneth Reams, 45 ans, condamné à mort, enfermé en solitaire dans une cellule de 2 mètres sur 3 depuis vingt-six ans.

Cet Afro-Américain né à Pine Bluff (Arkansas), deuxième ville la plus dangereuse des États-Unis après Detroit, a été jugé à l'âge de 18 ans pour un braquage qui a mal tourné. Un père de famille est mort. Une seule balle a été tirée, mais deux hommes paient, l'un par la perpétuité, l'autre par la peine de mort. Pour les défenseurs de Kenneth Reams, c'est une preuve parmi d'autres que le procès a été bâclé. Fort de son innocence (ce n'est pas lui qui a tiré), le prisonnier n'a jamais abandonné l'espoir de sortir. Aujourd'hui, ses appels ont été couronnés de succès auprès de la Cour suprême, mais l'État de l'Arkansas a interjeté recours. La procédure court toujours.

«La lassitude guettait»

Pour l'enseignant d'histoire Loïc Clavadetscher, le cas de Kenneth Reams illustre parfaitement son cours sur la surreprésentation carcérale des Afro-Américains aux États-Unis. En classe de droit, son collègue Dominique-Alain Jan venait quant à lui d'étudier la peine de mort avec ses élèves. «Il fallait garder la motivation des étudiants», ajoute ce dernier. Si l'enseignement à distance n'avait pas trop découragé les gymnasiens jusque-là, les deux enseignants commençaient à sentir un changement chez leurs élèves: «La lassitude guettait. Nous avons ré-



Kenneth Reams s'est marié avec la Française Isabelle Watson. Un amour qui l'aide à tenir.

FILM FREE MEN

«Il nous a dit que nous ne devons pas seulement chercher notre voie, mais aussi créer notre propre vie»

Jordan Brechbühl, élève de 3^e année au Gymnase de Nyon

fléchi à une séquence d'enseignement différente pour terminer avec quelque chose de fort.»

La prison refuse la caméra

● La réalisatrice et journaliste Anne-Frédérique Widmann se dit «assez optimiste». Kenneth Reams est désormais défendu par des avocats hors pair, ce qui n'était pas le cas en 1993. «Mais tout est encore possible», prévient-elle. Au départ de cette aventure, elle a reçu un courrier du prisonnier. Elle constate qu'il est parvenu à tisser tout un réseau de soutiens, à peindre, à écrire, à créer des objets inouïs. En 2012, il fonde l'association Who Decides pour informer sur la peine de mort. Anne-Frédérique Widmann a organisé la rencontre avec les élèves de Nyon: «Kenneth est

Voir le film «Free Men», d'Anne-Frédérique Widmann, consacré à Kenneth Reams, c'est comprendre l'incroyable résilience d'un être humain écrasé jour après jour par un système impitoyable. Une seule heure quotidienne à l'air libre... et ce dans une cage en treillis d'où il peut être vu par les visiteurs extérieurs; des murs si rapprochés qu'ils menacent de rendre fou. Kenneth Reams s'est battu. Il est devenu un artiste qui expose jusqu'en Europe; il est devenu un témoin. Et il s'est marié avec Isabelle Watson.

Après la projection du film, les élèves ont pu parler de tout ça avec lui. Ce mardi 19 mai restera

autorisé à m'appeler - je suis sur la liste des personnes validées par la prison. Il était au téléphone avec moi et j'étais sur Zoom avec les élèves.» Dans son film «Free Men», seule la voix du condamné est audible, la prison ayant refusé la caméra. Au-delà de la voix de Kenneth Reams, les images expliquent son contexte, sa famille. Le documentaire a notamment reçu le soutien de l'ONU et de parlementaires de l'Arkansas. **L.B.S**

* Accessible en streaming sur Amazon et la plateforme suisse Cinefile.

Une témoin contredit la «victime» de la gare

Lausanne

Une femme assure que l'individu qui dit s'être fait agresser dimanche par des employés de Coop Pronto est à l'origine de l'altercation. Ce dernier maintient sa version.

«Quand j'ai lu son témoignage, j'ai cru halluciner. Il se fait passer pour la victime alors que c'est lui qui a été insultant et violent!» Dimanche soir, vers 21 h, la police est intervenue au Coop Pronto de la gare de Lausanne à la suite d'une altercation entre un client et trois employés du magasin. Une femme, présente dans les rayons ce soir-là, assure que l'individu qui martèle avoir été agressé après avoir refusé de se désinfecter les mains à l'entrée du magasin serait en réalité à l'origine de l'empoignade.

«Il méprisait le salarié qui lui tendait, dans la file d'attente, une bonbonne de désinfectant à cause du Covid-19, insiste-t-elle. Il a forcé l'entrée et touchait tout ce qui se trouvait à proximité.» Toujours selon cette témoin, trois employés l'ont ensuite effectivement immobilisé. «Il se débattait et hurlait des insultes alors que le personnel et les autres clients étaient sous le choc.»

La jeune femme dit avoir reçu un torrent d'insultes sexistes de

la part du trentenaire après lui avoir fait une remarque sur ses agissements. «Il m'a traité de sale p*, m'a dit que j'étais une mal b* et m'a demandé depuis quand je n'avais pas pris un coup de b*... J'ai appelé la police juste avant qu'il ne le fasse pour qu'elle vienne mettre fin à tout ça.»

«Il méprisait le salarié qui lui tendait du désinfectant»

La témoin

Confronté à ce témoignage, le principal intéressé - qui déposera une plainte, tout comme Coop - campe sur ses positions. «J'ai effectivement eu des mots avec une femme parce qu'elle s'est permis de me faire la morale avec son petit air de la police du coronavirus, tonne-t-il. Tout le reste de son histoire est faux. Les caméras de vidéosurveillance raconteront la vérité. Je suis confiant.»

De son côté, la jeune femme annonce son intention de déposer une plainte à son tour. «Les employés et les clients sont les victimes, pas lui.» La porte-parole de Coop Mineraloel AG n'a pas souhaité faire de commentaires.

Antoine Hürlimann

Lausanne rétropédale sur les devoirs surveillés

Emploi

La Ville ne licenciera pas le personnel pour le réengager à un taux plus faible. Censée rogner dix minutes de travail quotidien, la manœuvre était contestée.

Le procédé n'avait pas beaucoup plu. Fin mai, les 150 accompagnants et responsables des devoirs scolaires de la Ville de Lausanne ont reçu par courrier un congé-modification pour le 31 août. Ils avaient jusqu'au 15 juin pour accepter un nouveau contrat faisant passer leur temps de travail quotidien de 120 à 110 minutes et modifiant ainsi leur taux d'activité et leur salaire. Pourquoi? «Le dernier quart d'heure n'a pas beaucoup de valeur, car dans les faits les enfants ont fini leurs devoirs», répondait le municipal David Payot dans nos colonnes.

Quelques jours plus tard, l'élu fait marche arrière. «Le courrier est annulé, nous allons en informer le personnel. Les éléments de réflexion restent valables, à savoir que les devoirs sont trop longs, qu'ils doivent mieux s'intégrer avec les autres prestations que

propose la Ville autour de l'école et que nous devons favoriser la mobilité et l'évolution du personnel. Par contre, la démarche était contestée et nous ne voulions pas partir sur de mauvaises bases, c'est pourquoi nous allons continuer à discuter avec les partenaires sociaux.»

«Mesquin»

Le syndicat SSP Vaud s'était en effet étonné de n'avoir pas été consulté, après quoi la Ville avait déjà admis une communication défailante. Quant au PLR Lausanne, il dénonçait une manœuvre «mesquine».

«Nous voulons toujours diminuer le temps de la prestation, mais nous maintiendrons le temps d'emploi. Il faudra donc discuter de son utilisation et de son articulation avec les autres prestations proposées aux enfants lausannois», précise David Payot.

Ce dernier expliquait qu'il était aussi question de faire passer une quarantaine d'accompagnants d'un contrat privé à un contrat de droit public. «C'est un point qu'il faudra également reprendre pour que personne ne se sente dépourvu au profit d'un collègue», conclut le municipal popiste. **R.H.**

CHUV

Reconnu pour les maladies rares

Le CHUV sera officiellement, dès cet été, l'un des six centres pour maladies rares en Suisse. «Cette distinction récompense le travail de pionnier effectué depuis plusieurs années dans la prise en charge des patients en errance diagnostique», se félicite l'hôpital universitaire. Une maladie est dite rare quand elle touche moins d'une personne sur 2000. Ces pathologies chroniques et invalidantes touchent près de 600'000 personnes en Suisse. Il faut souvent attendre des années pour avoir un diagnostic. **M.N.**

Payerne

Pause estivale pour la base aérienne

Jusqu'au 22 juillet, aucun jet des Forces aériennes ni aucun avion léger ne décollera ou n'atterrira sur la base aérienne de Payerne. Cette longue pause permettra de réaliser des travaux d'entretien des pistes et la mise en service de la nouvelle tour de contrôle. Les opérations journalières avec les avions de combat ainsi que la police aérienne 24 seront déplacées sur la base aérienne de Meiringen en juin, puis sur celle d'Emmen en juillet. Les vols civils sont maintenus, sauf du 11 au 22 juillet. **S.G.**

Pompaples

Blessé lors d'une escalade

Un homme de 25 ans a été victime d'un accident d'escalade, mardi soir. Il était à environ 1 km de Pompaples, dans la forêt, quand il a chuté puis heurté la paroi, retenu par sa corde. Il était alors à une dizaine de mètres du sol. Il a fallu une patrouille de la gendarmerie cantonale ainsi qu'un hélicoptère de la Rega, qui a sillonné tout le secteur, pour extirper le malheureux. Il a été héliporté au CHUV, avec plusieurs blessures. Son pronostic vital n'est heureusement pas engagé. **E.L.B.**

PUBLICITÉ

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

PLAN D'AFFECTATION CANTONALE DE LA RIVE SUD DU LAC DE NEUCHÂTEL
SÉANCES D'INFORMATION PUBLIQUES

Séances d'information publique du Conseil d'Etat fribourgeois sur la mise à l'enquête publique du Plan d'affectation cantonale des réserves naturelles sur la rive sud du lac de Neuchâtel (PAC).

Lundi 15 juin 2020 | Lundi 22 juin 2020 | Mercredi 8 juillet 2020
19h15, salle de La Prillaz, Estavayer-le-Lac

Avec les conseillers d'Etat Jean-François Steiert, Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), et Didier Castella, Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

La participation est limitée à 50 personnes maximum.
Veuillez impérativement réserver votre place par mail à seca@fr.ch ou par téléphone au 026 305 47 28.